

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 11 septembre 2023 à 19h30

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du cinq septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Ordre du jour :

Intervention de M. Adrien ZOLFO Vice-Président du Pôle Environnement du Grand Longwy.

1. Vente 1 rue du Pâquis - Autorisation donnée au Maire
2. Résiliation de l'adhésion de la commune de UGNY au S.I.V.U. Le Fil Bleu
3. Désignation du référent déontologue des élus - Signature de la convention avec le CDG 54
4. Questions diverses

Etaient présents : M. Jean HUARD, Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER, Mmes Françoise KAYSER et Marie-Thérèse CEROTTI, M. Patrick VERDINI, Mmes Brigitte HOUSSEMAND, Sophie FLEUTOT et Claire PETIT, MM. Mickaël DI BARTOLOMEO, Pierre PARRACCIANI et Jean-Baptiste COLIN.

Etaient excusés :

M. Bernard HICK a donné pouvoir à M. Jean-Claude PAGELOT
M. Fabrice BOUDART a donné pouvoir à Mme Sandrine HAUPTMANN

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

15 en exercice

13 Présents

15 Votants

M. Adrien ZOLFO Vice-Président du Pôle Environnement du Grand Longwy a présenté les grandes lignes et les enjeux de la tarification incitative en ce qui concerne la gestion des déchets.

Délibération n° 23-2023
Vente 1 rue du Pâquis - Autorisation donnée au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les actions nécessaires afin aboutir à l'aliénation de la maison sise 1 rue du Pâquis à CUTRY, pour un montant minimum de 200 000 € (deux cent mille euros)
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Délibération n° 24-2023
Résiliation de l'adhésion de la Commune de UGNY au S.I.V.U. Le Fil Bleu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

APPROUVE la demande de retrait de la Commune de UGNY au S.I.V.U. Le Fil Bleu.

Délibération n° 25-2023
Désignation d'un référent déontologue
Signature d'une convention de mission d'assistance avec le CDG 54

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 15 voix pour.

- DECIDE de nommer Monsieur Daniel GILTARD, membre honoraire du Conseil d'Etat, en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité jusqu'au 31 mai 2026 ;
- PREVOIT le remboursement des frais de transport et d'hébergement aux conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le centre de gestion pour faciliter la saisine par les élus de leur référent déontologue.

Fait à Cutry, le 12 septembre 2023



Le Maire

Jean HUARD
Jean HUARD